



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des
populations**

Compte-rendu du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Service environnement et prévention des risques	Préfecture de la Loire SALLE JEAN MOULIN	04/07/2023 à 14h30
--	---	---------------------------

PARTICIPANTS :

FORMATION GÉNÉRALE

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire
- M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques à la direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- M. GARCIA Claude, représentant de la direction départementale des territoires (DDT)
- M. BONNEFOND François, représentant de la direction départementale des territoires (DDT)
- M. GEORJON Bertrand, représentant de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- M. GHEZOUI Omar, inspecteur de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- Mme ALLARD Cécile, cheffe du pôle sanitaires-eaux et santé - délégation de la Loire de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS)
- M. MOULLIER Lucien, représentant les associations agréées de consommateurs (CDAFAL)
- M. ROESCH Frédéric, représentant les associations agréées de pêche (FLPPMA)
- M. CHAZALLET Denis, représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole – Saint-Etienne-Roanne
- M. PARTRAT Yves, conseiller départemental délégué

ONT DONNÉ MANDAT

- Mme RUBY Judicaële, sous-préfète, directrice de cabinet à M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.
- M. BAZIN Laurent, directeur départemental de la protection des populations à M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques – DDPP
- Mme BERGER Chantal, représentante du service habitat de la direction départementale des territoires (DDT) à M. GARCIA, représentant de la direction départementale des territoires (DDT)
- M. LEMALLIER Bruno, coprésident de France Nature Environnement Loire à M. ROESCH Frédéric, administrateur de la fédération de pêche Loire 42.
- M. FRECHET Daniel, vice-président du conseil départemental, maire de Commelle-Vernay à M. PARTRAT Yves, conseiller départemental délégué
- M. ROCHETTE Pierre-Jean, maire de Boën à M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- M. BARSOTTI, représentant la profession du bâtiment – chambre des métiers et de l'artisanat à M. CHAZALLET Denis, représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole – Saint-Etienne-Roanne

SONT EXCUSÉS

- M. LANDRIOT Bruno, représentant l'ordre des médecins
- M. BARSOTTI, représentant la profession du bâtiment – chambre des métiers et de l'artisanat
- M. PEYRARD Nicolas, représentant l'ordre des architectes

Le 04 juillet 2023, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques s'est réuni à la préfecture de la Loire, sous la présidence de M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.

Monsieur le secrétaire général soumet à l'approbation du conseil, le compte-rendu de réunion du 6 juin 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques sont les suivants :

- 1 – Demande d'autorisation environnementale de CAP METROPOLE pour l'aménagement du site « Les Roches » sur la ZAC Molina la Chazotte à LA TALAUDIÈRE (42350)
- 2 – Arrêté préfectoral complémentaire - société ONYX, sise ZA des Granges, rue des roseaux verts à MONTBRISON (42600)
- 3 – Servitudes d'utilité publique - société AUCHAN, sise 2 rue de Sully à ROANNE (42300)
- 4 – Servitudes d'utilité publique - établissement ILOT DES MOLIERES, sis rue des Molières au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

1 – Demande d'autorisation environnementale de CAP METROPOLE pour l'aménagement du site
« Les Roches » sur la ZAC Molina la Chazotte à LA TALAUDIÈRE (42350)

Les exploitants sont introduits dans la salle.

M. BONNEFONDS, représentant de la direction départementale des territoires (DDT), présente le rapport du 14 juin 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale de CAP METROPOLE pour l'aménagement du site « Les Roches » sur la ZAC Molina la Chazotte à LA TALAUDIÈRE.

M. ROESCH Frédéric, représentant les associations agréées de pêche (FLPPMA) demande quelle était la motivation du conseil scientifique régional concernant son avis défavorable.

La DDT explique qu'en l'espèce la présence d'espèces protégées sur le site en était la cause. Désormais, ce paramètre est pris en compte comme le prouve l'avis favorable déposé par la DREAL au titre de dérogation d'espèce protégée.

L'exploitant ajoute qu'ils ont répondu point par point aux remarques qui avaient été formulées. Ils ont mis à jour l'étude de zone humide. Initialement le projet était de compenser en un pour un la zone Nord en agrandissant la zone humide. Finalement, les exploitants laissent en l'état la prairie naturelle et vont maximiser l'espace sur la zone Nord du site. Le but est de ne pas perturber le milieu naturel, d'autant plus que des liaisons avec le parc situé à côté de l'installation vont être réalisées, afin de favoriser le passage des différentes espèces.

La DDT précise que si la DREAL émet un avis favorable au niveau régional, c'est que les éléments relevés dans l'avis négatif ont trouvé réponses et que les réserves sont levées.

M. PARTRAT Yves, conseiller départemental délégué demande qui étaient les propriétaires du site de Villars.

Les exploitants répondent que Saint-Etienne Métropole était le propriétaire et que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont choisi ce site.

La DREAL demande quelle est la composition du coût de maîtrise d'un Million d'euros.

L'exploitant répond que ce chiffre est une estimation basée sur une compensation sur le site de Villars, des aménagements liés au Génie-écologique et aux travaux à réaliser en lien avec le parc naturel situé à côté.

Les exploitants sont invités à quitter la salle

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Demande d'autorisation environnementale de CAP METROPOLE
pour l'aménagement du site « Les Roches »
sur la ZAC Molina la Chazotte
LA TALAUDIÈRE (42350)

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 JUILLET 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation environnementale de CAP METROPOLE pour l'aménagement du site « Les Roches » sur la ZAC Molina la Chazotte à LA TALAUDIÈRE (42350).

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

2 – Demande d'autorisation environnementale - société ONYX, sise ZA des Granges, rue des roseaux verts à MONTBRISON (42600)

Les exploitants sont introduits dans la salle.

M. GEORJON Bertrand, représentant de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 16 juin 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale - société ONYX, sise ZA des Granges, rue des roseaux verts à MONTBRISON (42600).

M. CHAZALLET Denis, représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole – Saint-Etienne-Roanne demande si les flux de biodéchets vont augmenter au cours des prochaines années et où s'effectuera la méthanisation.

L'exploitant reçoit majoritairement des déchets de cantine et ses flux de déchets ne vont donc pas augmenter. Par ailleurs, la méthanisation se fait à 90 % sur le site depuis 6 mois, en lien avec leur partenaire Cap Vert Energie. Les 10 % restants sont traités sur d'autres sites pour des questions biologiques.

Les exploitants se retirent de la salle.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Demande d'autorisation environnementale
Société ONYX– ZA des Granges, rue des roseaux verts
42600 MONTBRISON

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 JUILLET 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation environnementale pour la société ONYX, sise ZA des Granges, rue des roseaux à MONTBRISON (42600).

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

3 – Servitudes d'utilité publique - société AUCHAN, sise 2 rue de Sully à ROANNE (42300)

M. GHEZOUÏ, représentant de l'Unité interdépartementale Loire, Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 12 juin 2023, relatif aux servitudes d'utilité publique - société AUCHAN, sise 2 rue de Sully à ROANNE (42300).

M. GHEZOUÏ précise qu'au sujet des sols pollués, en vertu du Code de l'environnement, des consultations effectuées auprès de la collectivité locale sont prévues. La mairie peut donc proposer un projet différent. Un arbitrage est fait sur l'usage.

Il peut être intéressant que les travaux de dépollution soient faits directement, afin d'atteindre l'usage envisagé. Cela est prévu par le Code de l'environnement avec la démarche du tiers demandeur. Dans ce cas, la collectivité se substitue à l'exploitant pour réaliser les travaux et atteindre directement l'usage auquel le site est prévu.

En l'espèce, le projet n'était pas prévu initialement et la commune a seulement réalisé un plan de gestion complémentaire résiduel, en aménageant sa résidence seniors en tenant compte des pollutions résiduelles, puisque les chambres sont situées à l'étage du bâtiment.

L'ARS remarque que les dossiers de servitudes méritent des arrêtés plus auto-portants.

Le dossier est soumis au vote des membres

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Servitudes d'utilité publique,
société AUCHAN,
2 rue de Sully – ROANNE (42300)

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 JUILLET 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité au dossier de servitudes d'utilité publique - société AUCHAN, sise 2 rue de Sully à ROANNE (42300).

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

4 – Servitudes d'utilité publique - Établissement ILOT DES MOLIERES sis rue des Molières au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

M. GHEZOUÏ, représentant de l'Unité interdépartementale Loire, Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le rapport du 14 juin 2023 relatif aux servitudes d'utilité publique - établissement ILOT DES MOLIERES, sis rue des Molières au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500).

Aucune remarque n'est formulée.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

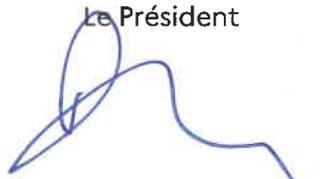
Servitudes d'utilité publique,
établissement ILOT DES MOLIÈRES
sis rue des Molières
CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 4 JUILLET 2023**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité au dossier de servitudes d'utilité publique - établissement ILOT DES MOLIÈRES, sis rue des Molières au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

Le Président



Dominique SCHUFFENECKER

Prochaine réunion le : 5 septembre 2023

